

**EXTRAIT :**



Nombre de membres en exercice : 39

**PRESENTS ( 24 ) :** JP. ABELIN, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, Y. ERGÜL, H. PREHER, F. MERY, M. METAIS, L. BRARD, D. CROCHARD, C. HUMBLLOT

**POUVOIRS ( 10 ) :**

P. MIS mandant a pour mandataire JP. ABELIN  
T. BAUDIN mandant a pour mandataire M. LAVRARD  
JM. MEUNIER mandant a pour mandataire J. MELQUIOND  
G. MESLEM mandante a pour mandataire L. RABUSSIÉ  
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire AF. BOURAT  
A. LAURENDEAU mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK  
E. FARHAT mandante a pour mandataire F. BRAUD  
C. PAILLER mandant a pour mandataire F. MERY  
S. LANSARI CAPRAZ mandante a pour mandataire M. METAIS  
E. AUDEBERT mandant a pour mandataire L. BRARD

**EXCUSE ( 5 ) :**

Y. GANIVELLE, P. BARAUDON, K. WEINLAND, G. MICHAUD, M. LAVRARD

Nom du secrétaire de séance : Charlotte HUMBLLOT

**RAPPORTEUR : Monsieur Jacques DUMAS**

**OBJET : Modification et mise à jour des effectifs**

1) Pour faire suite à la tenue de la commission administrative paritaire, la ville de Châtellerault souhaite promouvoir des agents à un cadre d'emplois ou à des grades d'avancement notamment aux grades d'adjoint administratif de 1ère classe, adjoint technique de 1ère classe et d'adjoint d'animation de 1ère classe. Ces grades d'avancement expirant dans le cadre de la mise en œuvre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunération, il est proposé de créer des postes dans les grades de reclassement. Par exemple, le grade d'adjoint administratif de 1ère classe devient automatiquement adjoint administratif principal de 2ème classe. Pour tous les autres grades, il est proposé de créer les postes correspondants. Les postes précédemment occupés par les agents promus seront supprimés ultérieurement après avis du Comité Technique.

2) Suite au départ en retraite du « responsable de l'entretien intérieur » du service Gestion et Entretien du Patrimoine Bâti au 1er juillet 2017 et afin d'assurer une continuité de service, il est demandé de créer un poste sur le grade de technicien principal de 2ème classe à temps complet. Le poste créé précédemment sur le grade de technicien principal de 1ère classe, à temps complet, sera supprimé, après avis du comité technique.

3) Suite à la mutation du « responsable technique », adjoint au responsable du service Cadre de vie et afin d'assurer une continuité de service, il est demandé de créer un poste de catégorie B de la filière technique, à temps complet, sur les grades du cadre d'emplois des techniciens territoriaux. Si nécessaire, le poste créé précédemment sur le grade de technicien principal de 2ème classe, à temps complet, sera supprimé, après avis du comité technique.

4) En vue de la mobilité interne au 1er mars 2018 de la responsable adjointe du service des « Affaires publiques » pour assurer le remplacement de la responsable du même service partant en retraite et afin d'assurer une continuité, il est demandé de créer un poste sur le grade de rédacteur principal de 2ème classe, à temps complet. Le poste créé précédemment sur le grade d'attaché principal, à temps complet, sera supprimé, après avis du comité technique.

5) Suite au départ en retraite et à la démission de 2 « cuisiniers » et afin d'assurer une continuité de service, il est demandé de créer 2 postes sur le grade d'adjoint technique, à temps complet. Les postes créés précédemment sur le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, à temps complet, seront supprimés, après avis du comité technique.

Pour information, l'arrivée du responsable de la gestion technique des cimetières, titulaire du grade d'agent de maîtrise pourvoit un poste vacant au tableau des effectifs.

Il est proposé de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

\* \* \* \* \*

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**VU** la délibération n° 42 du conseil municipal du 28 septembre 2017 portant modification et mise à jour du tableau des effectifs,

**CONSIDERANT** les motifs évoqués ci-dessus et la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide de créer :

- 1) - 3 postes sur le grade d'agent de maîtrise, à temps complet,
  - 1 poste sur le grade d'animateur, à temps complet,
  - 1 poste sur le grade de technicien principal de 1ère classe, à temps complet,
  - 1 poste sur le grade de technicien principal de 2ème classe, à temps complet,
  - 1 poste sur le grade d'animateur principal de 1ère classe, à temps complet,
  - 1 poste sur le grade d'animateur principal de 2ème classe, à temps complet,
  - 1 poste sur le grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe, à temps complet,
  - 7 postes sur le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe, à temps complet,
  - 7 postes sur le grade d'agent de maîtrise principal, à temps complet,
  - 3 postes sur le grade d'adjoint technique principal de 1ère classe, à temps complet,
  - 15 postes sur le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, à temps complet,
  - 2 postes sur le grade d'adjoint d'animation principal de 2ème classe, à temps complet,
  - 1 poste sur le grade de brigadier de police municipale, à temps complet
- 2) 1 poste sur le grade de technicien principal de 2ème classe, à temps complet
- 3) 1 poste sur le grade de technicien, ou de technicien principal de 2ème classe ou de technicien principal de 1ère classe, à temps complet
- 4) 1 poste sur le grade de rédacteur principal de 2ème classe, à temps complet
- 5) 2 postes sur le grade d'adjoint technique, à temps complet

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**du 21 décembre 2017**

**n°34**

**page 3/3**

Le coût de la création de ces postes est prévu au budget 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire ou son représentant à signer les décisions administratives et documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

12 7 DEC 2017

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

